

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Suivi : Géraldine LESCOURANT

Lagny-sur-Marne, le 02 juin 2023.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 10 mai 2023 fixant pour chaque commune le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner en vue de constituer le collège électoral du département de Seine et Marne, Monsieur le Préfet convoque le Conseil Municipal le 9 juin 2023 et demande à ce que le maire fixe l'heure de la séance.

La population est informée qu'un **CONSEIL MUNICIPAL** se réunira en séance publique afin de désigner les membres suppléants dans le cadre des élections sénatoriales à l'**Hôtel de Ville** dans la **Salle du Conseil**, le :

VENDREDI 09 JUIN 2023 à 18H30

Une diffusion en direct sera également retransmise sur la chaîne YouTube de la Ville.

Pour plus d'informations, merci de consulter le site officiel de la Ville.

2, Place de l'Hôtel de Ville, 77400 Lagny-sur-Marne
Tél. 01 64 12 74 00
www.lagny-sur-marne.fr